

Contrat forêt-bois Bourgogne-Franche-Comté 2017-2027

SOMMAIRE

Préambule	p. 3
1. La forêt en Bourgogne-Franche-Comté	p. 4
2. La filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté	p. 9
3. Les enjeux du contrat forêt-bois régional	p. 10
4. Stratégie régionale de filière 2017-2027 : définition et mise en œuvre	p. 14
Objectif stratégique 1 <i>Gérer nos forêts de manière dynamique et multifonctionnelle</i>	p. 18
Objectif stratégique 2 <i>Améliorer la compétitivité des entreprises</i>	p. 30
Objectif stratégique 3 <i>Développer et diversifier les marchés</i>	p. 35
Objectif stratégique 4 <i>Encourager les projets de territoires</i>	p. 40
Objectif stratégique 5 <i>Développer les compétences</i>	p. 45
Objectif stratégique 6 <i>Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers</i>	p. 49

ANNEXES

Annexe 1 - Etat initial de l'environnement

Annexe 2 - Mémoire méthodologique sur les objectifs de mobilisation

Annexe 3 - Synthèse sur les massifs prioritaires

Annexe 4 - Préconisations du sous groupe d'experts « changements climatiques »

Annexe 5 - Analyse environnementale des massifs

Glossaire (à venir)

Préambule

Faisant suite à la crise de 2008 et aux années particulièrement difficiles qui l'ont suivie, l'Etat et les acteurs du monde de la forêt et du bois se sont mobilisés pour écrire une nouvelle stratégie nationale de filière.

Cette stratégie se décline en deux documents :

- le Contrat stratégique du Comité stratégique de la filière bois, signé le 16 décembre 2014 par :
 - o Mme la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
 - o M. le Ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt
 - o M. le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique
 - o Mme la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité
 - o M. le Président de l'Association des régions de France
 - o M. le Vice-Président du Comité stratégique de la filière bois

- le Programme national de la forêt et du bois (PNFB), paru au Journal officiel le 10 février 2017

La rédaction d'un Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) dans un délai de deux ans à compter de la parution du PNFB est une obligation réglementaire, inscrite dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

L'article L. 122-1 de cette même loi indique que le PRFB « fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. Il définit des critères de gestion durable et multifonctionnelle et des indicateurs associés. Il identifie les massifs forestiers à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois. Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique [...]. Il définit un itinéraire de desserte des ressources forestières en s'appuyant sur les référentiels géographiques et forestiers de l'Institut national de l'information géographique et forestière. Il définit les actions à mettre en œuvre dans la région. »

En Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, la Région et les interprofessions (ADIB et Aprovalbois) ont fait le choix d'un document stratégique unique, couvrant les champs du Contrat stratégique de filière et du PNFB : le contrat forêt-bois régional.

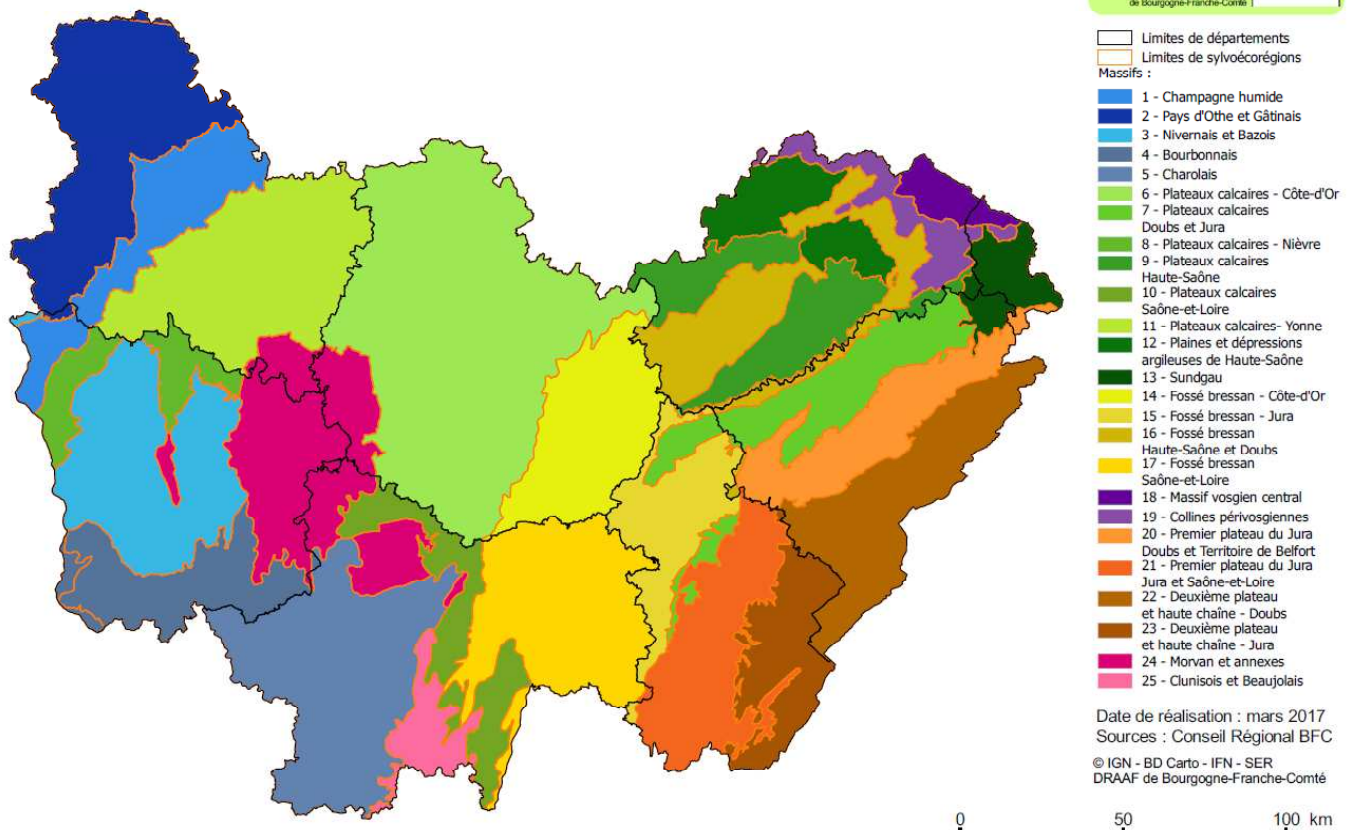
Le contrat régional forêt-bois remplace de fait les Orientations régionales forestières de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi que les Plans pluriannuels régionaux de développement forestier. Les documents liés (Schéma régional de gestion sylvicole, Directives régionales d'aménagement et Schéma régional d'aménagement) seront révisés en conséquence.

1. La forêt en Bourgogne-Franche-Comté

Sauf mention contraire, les données ci-dessous sont issues du kit de données IGN - PRFB Bourgogne-Franche-Comté 2016.

Les forêts couvrent 1 728 000 ha, soit 36 % du territoire régional (30 % au niveau national). Ces forêts sont très diverses et peuvent être rattachées à cinq grandes régions écologiques.

Massifs forestiers de Bourgogne-Franche-Comté



Au sud-est de la région, les forêts relèvent de la Grande région écologique (GRECO) « Jura » couvrent 339 000 ha. Le taux de boisement est élevé, proche de 50 %. Au fur et à mesure que l'altitude s'élève, les forêts feuillues mélangées à base de chêne et hêtre laissent la place à des sapinières-hêtraies puis à des pessières d'altitude.

Au nord-est de la région, les forêts de la GRECO « Vosges » couvrent 76 000 ha (55% du territoire), où la hêtraie chênaie laisse la place au-dessus de 500m à des peuplements purs ou mélangés de sapin pectiné et de hêtre, souvent accompagnés d'épicéa commun.

Au centre, les forêts de la GRECO « Massif Central » couvrent 169 000 ha (48% du territoire). Le climat est de type semi-montagnard. Les milieux forestiers sont caractérisés par la présence de plantations de conifères et notamment de douglas, qui occupent des terrains délaissés par l'agriculture ou résultent de la transformation des chênaies-hêtraies ou hêtraies montagnardes antérieures.

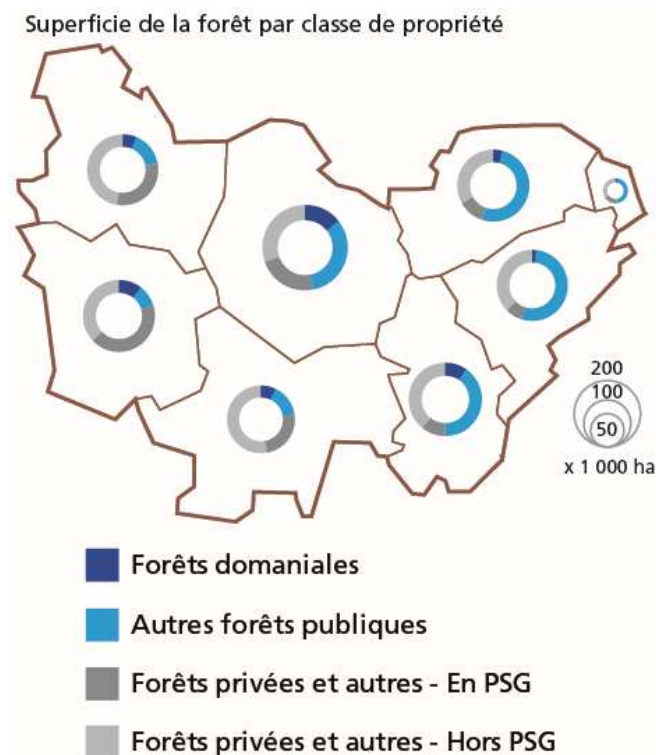
Le nord-ouest et le sud-ouest de la région, relevant de la GRECO « Centre Nord semi-océanique », est recouvert de 313 000 ha de forêts (26 % du territoire). Ce sont des régions agricoles et la forêt occupe généralement les zones marécageuses ou difficiles à cultiver. Il s'agit le plus souvent de chênaies mixtes-charmaie sur sols profonds et argileux.

La partie médiane de la région, dans la GRECO « Grand Est semi-continental », est couverte par 831 000 ha de forêts (34 % du territoire), avec notamment 535 000 ha de forêts sur des plateaux calcaires et 238 000 ha de forêts dans le fossé bressan. Les forêts sont très variées, de la chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie calicicole à la chênaie pédonculée – frênaie.

Surfaces et volumes

La majorité des forêts de la région (72,5 %) sont uniquement composées de feuillus. 12,3 % sont uniquement composées de résineux et 15,2 % sont mixtes. Les peuplements mélangés sont majoritaires avec 62 % de la superficie boisée (dont 757 000 ha de feuillus en mélange et 215 000 ha de mélanges mixtes feuillus/résineux). Les peuplements purs représentent 38 % de la superficie boisée, avec notamment 296 000 ha de chênaies pures, 127 000 ha de douglasaies pures et 60 000 ha de hêtraies pures).

La forêt est majoritairement privée (à hauteur de 60 %). Néanmoins, les forêts publiques sont majoritaires dans le Doubs, le Jura et la Haute-Saône, et représentent près de la moitié des forêts en Côte-d'Or et dans le territoire de Belfort. En surface, la majorité des forêts privées (55 %) sont dotées d'un plan simple de gestion. Cependant, pour les 45 % restant, soit 27 % de la forêt régionale, le morcellement est important, notamment dans certains départements (cf. carte ci-dessous).

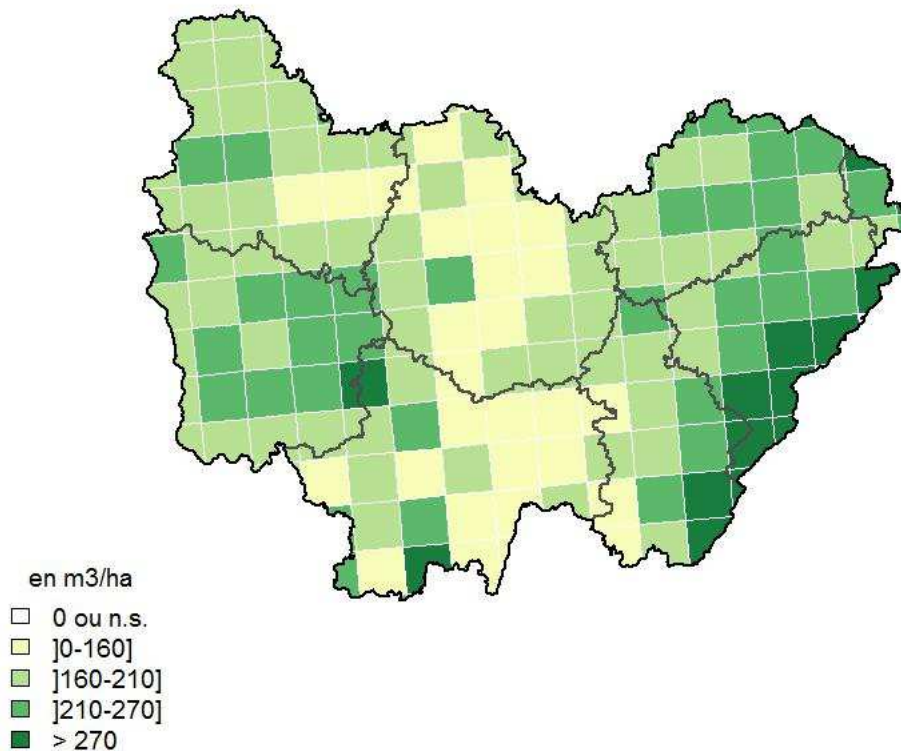


Toutes essences confondues, la Bourgogne-Franche-Comté totalise 350 millions de mètres cubes sur pied. Cette ressource se décompose en 250 millions de mètres cubes de feuillus et 100 millions de mètres cubes de résineux. La région Bourgogne-Franche-Comté est la première au niveau national pour ce qui est du volume sur pied l'hectare (mémento de l'inventaire forestier – année 2016).

50km



Volume à l'ha - Toutes essences



Les principales essences sont le chêne sessile (74,9 Mm³), le hêtre (42,7 Mm³), le chêne pédonculé (39,3 Mm³), l'épicéa (36,2 Mm³), le sapin pectiné (31,5 Mm³) et le douglas (20,1 Mm³).

Le bois d'œuvre (volumes de qualité 1 et 2 selon l'IGN) représente 62 % du volume sur pied. Les gros bois et très gros bois (arbres de plus de 50 cm de diamètre à 1,3 m) représentent 27,3 % du volume sur pied.

La surface terrière moyenne des forêts de Bourgogne-Franche-Comté de 24,3 m²/ha, et témoigne d'un fort couvert. Cette surface terrière se décompose en 22 % de perches, 22 % de petits bois, 34 % de bois moyens et 22 % de gros et très gros bois.

Les peupleraies couvrent environ 12 000 ha en Bourgogne-Franche-Comté (7 % des peupleraies françaises¹), pour un volume sur pieds de 1 800 000 m³.

Récolte et production biologique

La récolte moyenne sur la période 2005-2013 s'élève à 7,2 millions de mètres cubes par an, dont 4 Mm³ de feuillus et 3,2 Mm³ de résineux. Le prélèvement par hectare moyen est de 4,2 m³/ha/an (2,9 m³/ha/an au niveau national). Il est de 4,5 m³/ha dans les forêts publiques (4,6 m³ dans les forêts domaniales et 4,4 m³ dans les autres forêts publiques) et de 4,1 m³ dans les forêts privées (3,8 m³ dans les forêts sous PSG et 4,3 m³ dans les autres forêts privées).

¹ Mémento de l'inventaire forestier édition 2016

La production biologique sur la période 2005-2013 s'élève à 12,6 millions de mètres cubes par an, dont 8,1 Mm3 de feuillus et 4,5 Mm3 de résineux.

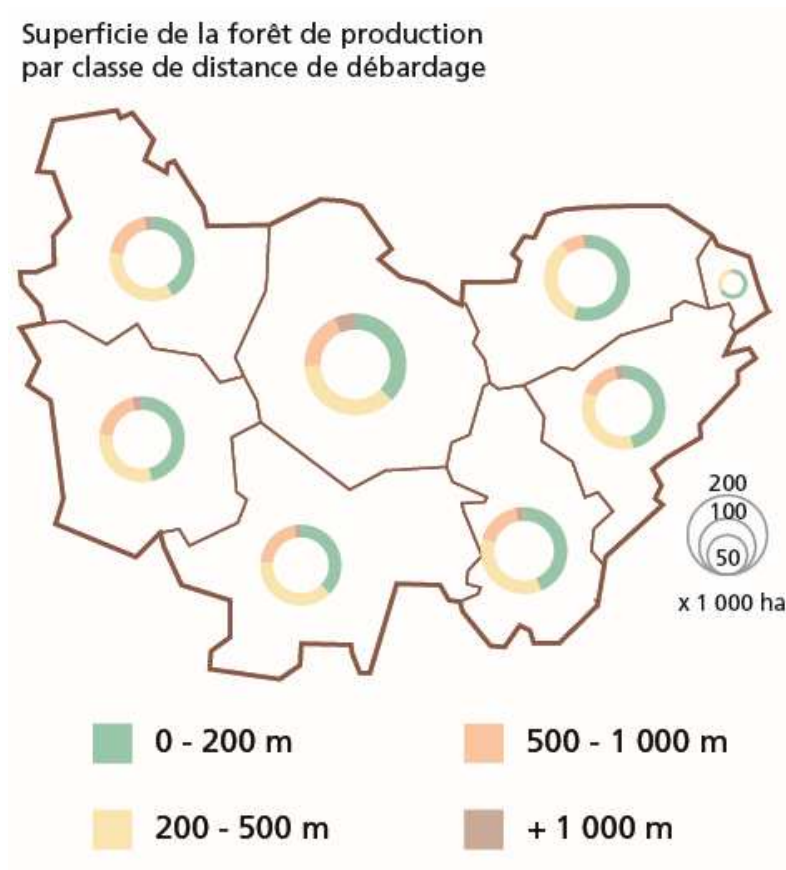
La production moyenne par hectare est de 7,3 m3/ha/an (5,8 m3/ha/an au niveau national²). Il est de 6,7 m3/ha dans les forêts publiques (7,3 m3 dans les forêts domaniales et 6,5 m3 dans les autres forêts publiques) et de 7,7 m3 dans les forêts privées (7,6 m3 dans les forêts sous PSG et 7,7 m3 dans les autres forêts privées).

La productivité est très variable selon les essences. Les peuplements purs ou prépondérants de feuillus ont une productivité de 6,3 m3/ha (5,7 m3/ha pour le chêne pédonculé, 5,5 m3/ha pour le chêne sessile et 6,6 m3/ha pour le hêtre), ceux de résineux une productivité de 15,5 m3/ha (18,7 m3/ha pour le douglas, 16,7 m3/ha pour le sapin pectiné, 16,3 m3/ha pour l'épicéa et 7 m3/ha pour les autres résineux).

Le rapport entre production biologique et prélèvement donne le taux de récolte en Bourgogne-Franche-Comté. Il est de 56 % au niveau régional, avec 49 % pour les feuillus et 71 % pour les résineux. Le taux de récolte est de 67 % dans les forêts publiques et de 53 % dans les forêts privées.

Le taux de récolte est directement corrélé à la distance de débardage : 65 % quand celle-ci est inférieure à 200 m, 56 % quand elle est comprise entre 200 et 500 m ; 52 % quand elle est comprise entre 500 et 1000 m.

Pour mémoire, 44 % des forêts ont une distance de débardage inférieure à 200m, 35 % une distance de débardage comprise entre 200 et 500 m ; 17 % une distance comprise entre 500 et 1000 m et 4 % une distance supérieure à 1000 m. La situation est variable selon les départements, comme on peut le constater sur la carte ci-dessous.



Par ailleurs, 30 % des sols forestiers de la Région sont toujours portants, 67 % le sont temporairement et 3 % ne le sont jamais.

Aspects écologiques et sociaux²

242 193 ha de forêts (14 % de la surface régionale) sont incluses dans des ZNIEFF de type I (zones abritant des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées). La surface s'élève à 857 897 ha (49 % de la surface régionale) si l'on ajoute aussi les autres forêts incluses dans des ZNIEFF de type II, qui correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

25 894 ha de forêts (1,5 % de la surface régionale) font l'objet de mesures de protection fortes (réserves ou arrêté de protection de biotope). Cette surface passe à 55 015 ha (3 % de la surface régionale) si l'on inclut le projet de cœur du projet de parc national des forêts de plaine.

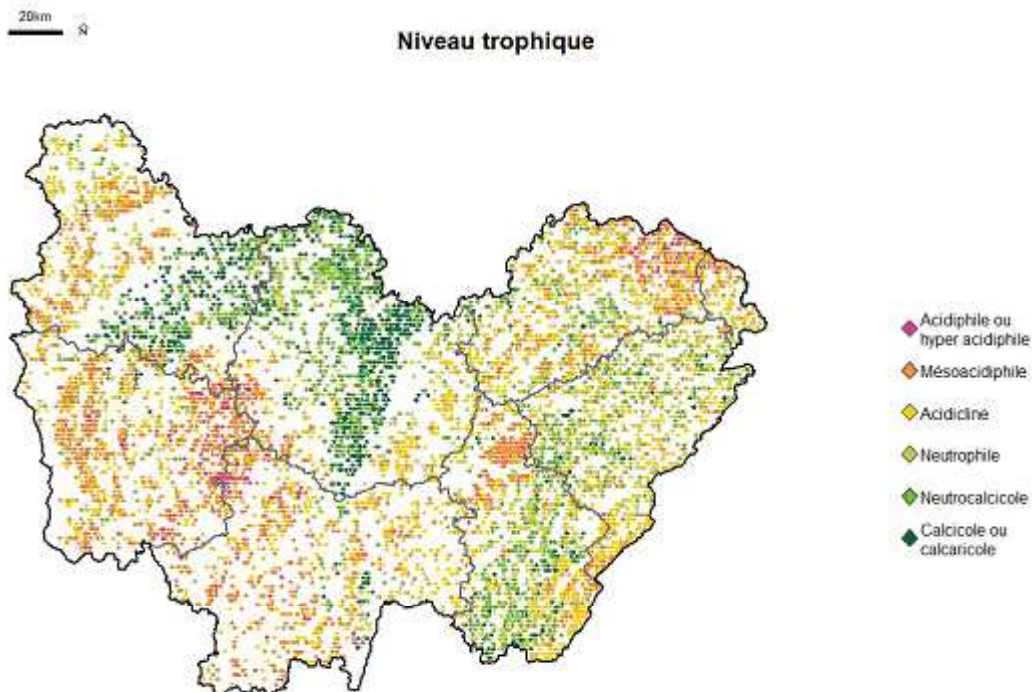
70 017 ha (4 % de la surface régionale) font l'objet de mesures de protection au titre des paysages (sites inscrits ou classés).

317 851 ha de forêts (18 % de la surface régionale) sont incluses dans des sites Natura 2000.

846 851 ha de forêts (49 % de la surface régionale) sont des forêts anciennes, c'est-à-dire qu'elles figuraient déjà sur les cartes de Cassini du XVIII^e siècle.

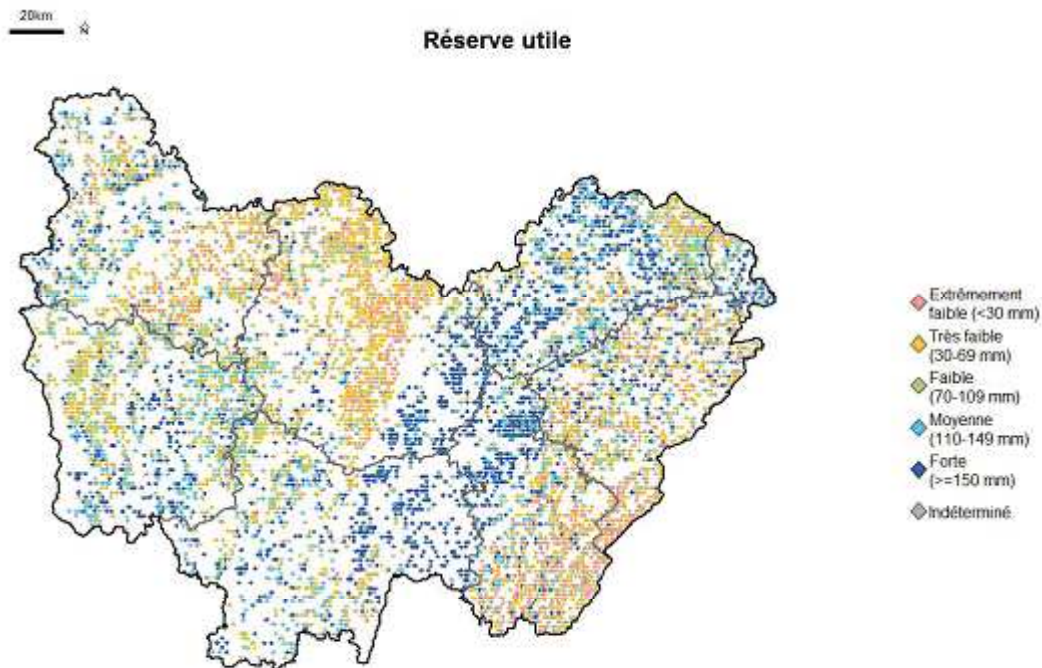
Le volume de bois mort sur pied ou chablis est en moyenne de 5,4 m³/ha (moyenne nationale 6,9 m³/ha). Celui au sol est de 16,9 m³/ha (moyenne nationale 17 m³/ha).

Environ 30 % des forêts de la région sont sises sur des stations acidiphiles, hyper acidiphiles ou méso acidiphiles, c'est-à-dire des niveaux trophiques faibles où l'exportation de rémanents doit être examinée avec précaution.



² Les données relatives aux agglomérations, au bois mort, aux niveaux trophiques et à la réserve utile sont issues du kit IGN. Les autres données ont été calculées spécifiquement pour le contrat par le cabinet Adage et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Près de 60 % des forêts sont assises sur des sols avec une réserve utile faible (15 % des forêts avec moins de 30 mm ; 27 % de 30 à 70 mm et 17 % de 70 à 110 mm), ce qui est un facteur de sensibilité important dans la perspective des changements climatiques, à croiser avec d'autres facteurs comme la pluviométrie et sa répartition annuelle).



Il y a 20 000 ha de forêt dans des agglomérations urbaines, dont 10 000 ha dans le Doubs. On arrive à un total de 296 935 ha de forêts (17 % des forêts régionales) en élargissant aux aires urbaines de plus de 50 000 habitants (9 aires centrées sur Auxerre, Beaune, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole, Lons-le-Saunier, Mâcon, Montbéliard, Nevers, Sens et Vesoul). Par ailleurs, 258 016 ha de forêts sont incluses dans les trois parcs naturels régionaux (15 % des forêts de la région).

Evolution historique

La surface de forêts est passée de 1 655 000 ha en 1985 à 1 758 000 ha en 2012, soit une augmentation de 6% des surfaces sur une trentaine d'années. Cette augmentation concerne presque intégralement les forêts privées, qui se sont accrues de 100 000 ha sur cette période. En termes de volumes, le volume de bois sur pied est passé de 248,8 Mm³ en 1985 à 365,4 Mm³ en 2012, soit une augmentation de 47 % en une trentaine d'années. Là encore, l'augmentation concerne en premier lieu les forêts privées, dont le volume sur pied s'est accru de 90 millions de mètres cubes sur cette période (+5 millions de mètres cubes dans les forêts domaniales et +20 millions de mètres cubes dans les autres forêts publiques).

Au niveau des essences, l'augmentation de volume des trente dernières années concernent les feuillus à hauteur de 80 millions de mètres cubes (+8 Mm³ pour le chêne pédonculé, +17 Mm³ pour le chêne sessile, +13 Mm³ pour le hêtre et +42 Mm³ pour les autres feuillus) et les résineux à hauteur de 35 millions de mètres cubes (+10 Mm³ pour le sapin pectiné, +9 Mm³ pour l'épicéa commun, +16 millions de mètres cubes de douglas).

2. La filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté

Cette partie sera rédigée cet été, sur la base des dernières données INSEE-DRAAF-Interprofession.

3. Les enjeux du Contrat forêt-bois régional

Créer de la valeur

Enjeu premier du PNFB et du CSF, le maintien des emplois et de la compétitivité des entreprises prend tout son sens en Bourgogne-Franche-Comté. Si la filière forêt-bois pèse relativement peu à l'échelle régionale (2,2 % des emplois salariés de la région), elle n'en est pas moins essentielle à l'économie de certaines zones, comme le Pays Châtillonnais, la Nièvre, le nord de la Haute-Saône ou encore les plateaux du Doubs et du Jura.

Pour conforter ce tissu d'entreprises bien implantées dans les territoires, il est indispensable de créer un environnement favorable à leur développement, tout en préservant le capital productif de nos forêts.

Sécuriser les approvisionnements

Dans les ateliers d'écriture du contrat forêt-bois régional, les principaux utilisateurs de la ressource, toutes filières confondues, ont témoigné de leurs difficultés à trouver du bois en quantité et en qualité suffisante.

Dans un contexte où la reprise progressive de l'activité économique pourrait accentuer cette tendance et, *in fine*, fragiliser certaines industries, le principal levier identifié pour sécuriser les approvisionnements de la première transformation repose sur une **mobilisation accrue des bois en forêt**. Le contexte régional permet cet effort de mobilisation, avec un accroissement naturel important et des volumes de bois sur pied parmi les plus élevés de France métropolitaine.

La sécurité des approvisionnements concerne également la deuxième transformation : les liens entre cette dernière et la première transformation devront être renforcés, créant ainsi plus de valeur ajoutée en région et renforçant la compétitivité de l'ensemble de la filière.

Moderniser l'amont forestier

La structure de la propriété forestière privée, très morcelée par endroits, nuit à la mobilisation supplémentaire souhaitée par la filière. Il est par conséquent primordial de moderniser la structure de la forêt privée de Bourgogne-Franche-Comté pour la rendre plus compétitive et créatrice de valeurs.

Les **regroupements de propriétaires** seront ainsi encouragés (regroupements fonciers, regroupements de gestion), de même que la **formation** de ces derniers à la gestion sylvicole, le but étant *in fine* d'augmenter les surfaces sous documents de gestion.

La **desserte forestière** et la **voirie de liaison** avec le réseau départemental sont des éléments essentiels à la mobilisation des bois. L'enjeu en Bourgogne-Franche-Comté est de poursuivre le maillage des massifs, en définissant des priorités en fonction des caractéristiques des peuplements, des besoins des industries et des enjeux écologiques et sociaux.

L'**innovation** en matière de gestion sylvicole sera également recherchée, dans une région aux structures forestières variées et dans un contexte global de changement climatique.

L'**investissement** devra aussi porter sur les équipements matériels des entreprises de l'amont forestier, afin d'améliorer la performance de la graine à la grume et de rendre les métiers de la forêt plus sûrs et plus attractifs.

Prévenir les risques naturels

Le **changement climatique** va impacter les forêts de Bourgogne-Franche-Comté, avec des modifications attendues du régime des précipitations et des températures, des hivers raccourcis, et une recrudescence probable d'épisodes de sécheresse et/ou canicule. Certains couples essences/stations semblent d'ores et déjà très exposés aux effets du changement climatique. Un suivi des peuplements et une révision des catalogues de stations forestières (avec une caractérisation plus fine de la réserve utile) est à conduire sur la durée du contrat (cf. annexe jointe du sous groupe d'experts sur les changements climatiques).

Les documents d'orientations sylvicoles (DRA, SRA et SRGS) seront révisés après la parution du contrat forêt-bois régional pour y intégrer les précautions de gestion à prendre en compte : choix des essences et des provenances... La mise à jour du plan tempête découlera également de la parution du contrat forêt-bois régional.

L'équilibre sylvo-cynégétique, s'il est atteint dans la plupart des massifs régionaux, est rompu dans certaines zones et constitue une menace pour le renouvellement des peuplements. Instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, le Comité régional sylvo-cynégétique sera une instance nouvelle de dialogue entre forestiers et chasseurs. Une meilleure connaissance des populations, de grands cervidés notamment, de leur évolution et des dégâts qu'elles causent en forêt seront des étapes nécessaires pour mieux les gérer et garantir ainsi une production sylvicole durable.

Garantir une gestion durable préservant la biodiversité et le caractère multifonctionnel des forêts

La Bourgogne-Franche-Comté est une région où la biodiversité reste relativement bien préservée (cf. état initial de l'environnement en annexe). Ceci étant, on relève certaines fragilités découlant de la fragmentation et de la destruction d'habitats par les grandes infrastructures qui traversent la région, l'urbanisation, les carrières ainsi que l'évolution des pratiques agricoles et forestières.

Les acteurs de la filière forêt-bois devront, chacun en ce qui les concerne, poursuivre leurs efforts en faveur du maintien de la biodiversité. Dans le cadre d'une stratégie régionale visant à mobiliser plus de bois dans certains massifs prioritaires, des **mesures d'évitement, de réduction et de compensation** des effets induits par cette mobilisation supplémentaire seront mises en place et suivies dans le temps. Ces mesures seront soutenues par les principaux financeurs du contrat forêt-bois régional, en cohérence avec les dispositifs déjà existants, comme Natura 2000.

Sans en faire une généralité, dans une région relativement peu urbanisée mais avec des ambitions touristiques affirmées, **l'acceptation sociale** des coupes et des travaux forestiers devra être davantage réfléchi, non pas par les seuls acteurs de la filière (propriétaires, gestionnaires, entreprises, coopératives...), mais par l'ensemble des acteurs territoriaux.

Créer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises

La diversité des entreprises de première et deuxième transformation du bois a toujours été une particularité de la région Bourgogne-Franche-Comté, reflétant la diversité des essences de ses massifs (chênes des plateaux nivernais et de la plaine de Saône, douglas du Morvan et de ses annexes, épicéas et sapins du Jura, hêtres des forêts châillonnaises et des massifs montagneux...) et les savoir-faire des entreprises locales.

Dans un contexte où les entreprises sont de plus en plus exposées à la concurrence internationale, tout doit être mis en œuvre pour valoriser les savoir-faire et les produits des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté et améliorer leur compétitivité.

Dans cet esprit, le contrat forêt-bois favorisera l'accompagnement des entreprises dans leurs projets individuels et collectifs, le partage des savoirs et les rapprochements entre entreprises, y compris au-delà de la filière forêt-bois.

Au croisement de l'économie et de l'écologie, le développement des circuits courts et l'augmentation de l'utilisation du bois local sont des enjeux tout aussi importants pour la filière, tant pour leurs retombées économiques que pour l'image de la filière toute entière. Ce travail devra toucher tous les usages du bois (construction, aménagement, ameublement, emballage, bois énergie...) et tous les types de produits, des plus innovants aux plus standards. Cependant, la région étant plutôt forestière, rurale et faiblement peuplée, les entreprises devront également développer des marchés en dehors de la région et à l'export.

Innover

La **recherche et développement** est un secteur sur lequel nombre d'entreprises investissent peu de temps ou de moyens. La présence en Bourgogne-Franche-Comté de structures comme le FCBA à Charrey-sur-Saône, Arts et Métiers à Cluny, ou Tecbois à Moirans-en-Montagne et Mouchard, doit permettre d'orienter davantage les entreprises vers la recherche et l'innovation, tant au niveau des process, des produits que de l'organisation. Le contrat forêt-bois régional affiche clairement l'ambition de créer un **cluster régional** dédié à l'innovation.

Former

Ces travaux n'aboutiront que si les entreprises de la filière peuvent s'appuyer sur des entrepreneurs et des salariés bien formés. La formation continue est par conséquent un enjeu de taille pour le succès du Contrat forêt-bois régional. De même, l'accès à la formation initiale devra être encouragé. Pour ce faire, l'enjeu est de mieux valoriser les métiers de la filière pour y intéresser davantage de jeunes.

4. Stratégie régionale de filière 2017-2027 : définition et mise en œuvre

Une méthode

La stratégie régionale s'est construite de façon collective, lors de deux cycles d'ateliers qui ont eu lieu de septembre 2016 à janvier 2017 : 14 réunions avec une moyenne de 25 participants de toute la filière, de l'amont à l'aval et en associant les territoires de projets.

Chaque participant a pu faire remonter des contributions écrites au projet de contrat : dix neuf contributions ont ainsi été recensées puis mises en ligne sur le site internet de la DRAAF.

La commission régionale de la forêt et du bois s'est réunie trois fois autour du contrat forêt-bois :

- 30 juin 2016 : présentation de la méthode de travail
- 21 mars 2017 : validation par vote des objectifs stratégiques et opérationnels (35 voix pour et 3 abstentions)
- 11 octobre 2017 :

Définition d'un cadre d'intervention stratégique

Le contrat forêt bois comporte des objectifs de mobilisation supplémentaire de bois qui ont été établis de la manière suivante (cf. le mémoire méthodologique en annexe pour le détail de la méthode) :

- sur la base des besoins exprimés par les premiers utilisateurs du bois (selon les usages : bois d'œuvre résineux, bois d'œuvre feuillu, bois d'industrie et bois énergie) ;
- sur la base d'une estimation de l'activité économique des entreprises aux horizons 2022 et 2027 (pour les différents bassins d'approvisionnement) ;
- en fonction des études sur la récolte actuelle et la disponibilité future de bois (inventaires IGN, étude ADEME-IGN-FCBA, études FCBA, enquête annuelle de branche ;

Ont ainsi été dégagés les objectifs de mobilisation annuels suivants (horizon 2027) :

	Récolte actuelle	Récolte objectif	Evolution
BO résineux Bourgogne	860 000 m3	1 160 000 m3	+ 300 000 m3 (+35%)
BO résineux Franche-Comté	1 050 000 m3	1 200 000 m3	+ 150 000 m3 (+14%)
BO feuillus BFC	960 000 m3	1 100 000 m3	+ 140 000 m3 (+15%)
BIBE BFC	4 666 000 m3	5 456 000 m3	+ 790 000 m3 (+17%)
TOTAL	7 536 000 m3	8 916 000 m3	+ 1 380 000 m3 (+18%)

Ces objectifs ont été discutés puis validés lors de la CRFB du 21 mars 2017.

Conformément aux attendus du PNFB, des massifs ont été ciblés pour atteindre ces objectifs d'augmentation des prélèvements, en tenant compte des enjeux environnementaux. De plus, des massifs ont également été ciblés pour deux autres problématiques stratégiques que sont le renouvellement des peuplements et leur amélioration (cf. en annexe le détail de la méthode).

	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
Amélioration des feuillus	3, 5, 12, 17, 20, 25	1, 2, 4, 7, 8, 9, 14, 19, 24	6, 13, 15, 16, 21
Mobilisation supplémentaire de bois feuillus	3, 12	1, 2, 4, 7, 9, 19	16
Renouvellement et enrichissement de peuplements feuillus	12, 20	7, 9, 19	15, 16
amélioration des résineux en Bourgogne	25	24	-
amélioration des résineux en Franche-Comté	20	22, 23	18, 21
Mobilisation supplémentaire de bois résineux en Bourgogne	5, 25	4, 24	-
Mobilisation supplémentaire de bois résineux en Franche-Comté	20	22, 23	18, 21
Extension des résineux en Bourgogne	5, 25	4, 24	-
Extension des résineux en Franche-Comté	20	22, 23	18, 21

NDLR : Pour faciliter la lecture des priorités par massifs, la version 1 proposera des cartes plutôt qu'un tableau.

Les massifs prioritaires identifiés ci-dessus ont pour vocation d'aider à la territorialisation de la politique forestière régionale et le cas échéant de moduler ou prioriser l'allocation de fonds publics.

Il est important de préciser qu'au sein de chaque massif, les conditions locales peuvent être très variables et devront faire l'objet d'une analyse précise. La plus grande efficacité possible des fonds publics devra être recherchée (rapport coût/résultat), couplée à l'effet levier maximum des aides, dont on devra pouvoir mesurer *ex ante* la plus-value.

Codification des massifs

1	Champagne humide
2	Pays d'Othe et Gâtinais
3	Nivernais et Bazois
4	Bourbonnais
5	Charolais
6	Plateaux calcaires - Côte-d'Or
7	Plateaux calcaires - Doubs et Jura
8	Plateaux calcaires - Nièvre
9	Plateaux calcaires - Haute-Saône
10	Plateaux calcaires - Saône-et-Loire
11	Plateaux calcaires - Yonne
12	Plaines et dépressions argileuses de Haute-Saône
13	Sundgau
14	Fossé bressan - Côte-d'Or
15	Fossé bressan - Jura
16	Fossé bressan - Haute-Saône et Doubs
17	Fossé bressan - Saône-et-Loire
18	Massif vosgien central
19	Collines périvosgiennes
20	Premier plateau du Jura - Doubs et Territoire de Belfort
21	Premier plateau du Jura - Jura et Saône-et-Loire
22	Deuxième plateau et haute chaîne - Doubs
23	Deuxième plateau et haute chaîne - Jura
24	Morvan et annexes
25	Clunisois et Beaujolais

Six objectifs stratégiques

De l'amont à l'aval, les six objectifs stratégiques suivants devront répondre aux enjeux identifiés lors des ateliers d'écriture du contrat forêt-bois régional. Ces objectifs stratégiques seront détaillés et déclinés en objectifs opérationnels dans la suite du contrat forêt-bois :

OS 1 - Gérer nos forêts de manière dynamique et multifonctionnelle

OS 2 - Améliorer la compétitivité des entreprises

OS 3 - Développer et diversifier les marchés

OS 4 - Encourager les projets de territoires

OS 5 - Développer les compétences

OS 6 - Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Mise en œuvre : pilotage, gouvernance et évaluation

Le contrat forêt-bois régional est le document cadre stratégique qui sert de guide pour l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2017-2027. Il appartient à la Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) d'assurer la cohérence entre le contrat forêt-bois régional et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires ainsi que les programmes d'investissement et d'aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services (Décret n° 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois).

Pilotage

L'Etat, la Région et l'interprofession régionale co-pilotent la mise en œuvre du contrat forêt-bois régional.

Gouvernance

Chaque année, la CRFB se réunira en conférence de filière pour évaluer l'avancement du Contrat forêt-bois régional, adapter son contenu le cas échéant et définir les priorités d'actions pour l'année à venir.

Chaque année également, un comité des financeurs sera réuni pour examiner les projets qui s'inscriront dans le cadre du Contrat forêt-bois régional. L'organisation et l'animation du comité des financeurs reposeront sur l'interprofession.

Evaluation

Conformément au décret 2015-778 du 29 juin 2015 relatif aux commissions régionales de la forêt et du bois, la CRFB Bourgogne-Franche-Comté transmettra chaque année un bilan de la mise en œuvre du contrat forêt-bois régional au conseil supérieur de la forêt et du bois.

Une évaluation à mi-parcours du contrat forêt-bois régional sera également réalisée.

Objectif stratégique 1

Gérer nos forêts de manière dynamique et multifonctionnelle

Pour que les objectifs stratégiques du contrat forêt-bois précisés au point 4 puissent être atteints, un certain nombre de freins doivent être levés au niveau de la gestion forestière et de l'exploitation des forêts. Le plan d'action présenté ci-dessous sous la forme d'objectifs opérationnels résulte des ateliers du groupe de travail « ressource et approvisionnement » et d'un certain nombre de contributions écrites. Conformément aux attentes du Plan National Forêt-bois, il intègre des orientations relatives aux changements climatiques, à l'équilibre sylvo-cynégétique, aux dessertes forestières, au renouvellement des forêts et à la multifonctionnalité de la gestion forestière.

Objectif opérationnel 1.1

Améliorer les infrastructures d'accès à la ressource

Enjeux et priorités

A l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, et notamment sur les massifs identifiés comme prioritaires en matière de mobilisation, il est nécessaire de poursuivre les réflexions (schémas directeurs de dessertes, routes stratégiques du bois notamment) et les travaux de création ou de renforcement des infrastructures (routes, pistes internes aux massifs forestiers ou faisant la liaison avec le réseau de voiries départementales) et des aménagements qui leur sont directement liés (places de dépôt, points noirs...) afin de garantir une mobilisation dans de bonnes conditions pour les entreprises de travaux forestiers, les exploitants et les transporteurs.

Les projets d'envergure, portés par plusieurs propriétaires, incluant des places de dépôts, seront privilégiés ainsi que les routes considérées comme stratégiques pour le transport de bois entre les massifs forestiers et les usines. Les partenariats public-privé ainsi que les liens avec d'éventuelles créations de GIEEF seront particulièrement recherchés.

Objet (exemples)

- Aide à la desserte
- Renforcement des routes stratégiques du bois
- Schémas directeurs de desserte forestière

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires forestiers publics et privés, communes et communautés de communes, ASA, etc.

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Etat (DRAAF- DDT)

Indicateurs annuels

Longueur, surfaces rendues mobilisables, volumes supplémentaires mobilisés (court ou moyen terme)

Objectif opérationnel 1.2

Moderniser le parc de matériel d'exploitation

Enjeux et priorités

Les entrepreneurs de travaux forestiers prestataires de services en abattage et débardage des bois sont à l'interface entre les propriétaires forestiers et les exploitants forestiers et scieurs (qui achètent le bois sur pied). Il s'agit d'un maillon fragile de la filière forêt-bois en Bourgogne-Franche-Comté, principalement du fait d'une faible rentabilité de ces opérations.

Pour soutenir ce secteur, et par là augmenter la mobilisation de bois, il est important que ces entrepreneurs améliorent leur productivité dans le cadre d'une mécanisation adaptée et raisonnée de leurs activités. Les problématiques sociales (sécurité au travail) et environnementales liées au travail en forêt (risques de pollution) et à son exploitation durable (protection des sols notamment) devront être prises en compte.

Objet (exemples)

- Soutenir l'acquisition de machines performantes sur les plans économique, sociale et environnemental.
- Favoriser la mise au point de nouvelles techniques et de nouveaux matériels adaptés aux conditions locales et offrant de meilleures conditions de travail ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'environnement.

Bénéficiaires et partenaires pressentis

ETF, constructeurs

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Etat (DRAAF) - Région

Indicateurs annuels

Mobilisation de bois supplémentaire induite par les nouveaux matériels

Objectif opérationnel 1.3

Réduire ou compenser le morcellement

Enjeux et priorités

Avec, en Bourgogne-Franche-Comté, une taille de propriété privée moyenne d'à peine 2 ha, le morcellement du foncier peut constituer un frein à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Il est reconnu qu'une animation locale en faveur des groupements de gestion ou des regroupements fonciers participe à une meilleure mobilisation des bois et à une gestion des forêts qui participe davantage au développement de la filière.

Objet (exemples)

- Accompagner les initiatives de restructuration foncière dès lors qu'elles s'inscrivent dans des démarches collectives
- Inciter les collectivités à s'investir dans des démarches de restructuration foncière et à acquérir les biens vacants et sans maîtres dont elles ont connaissance.
- Initier et accompagner les démarches de gestion collective (GIEEF, PSG concertés, fruitières...) en s'appuyant notamment sur les ASA (animation, communication...)

Une attention particulière sera portée sur l'efficacité des dispositifs d'animation soutenus, au regard des volumes potentiellement mobilisables.

Bénéficiaires et partenaires pressentis

CRPF, Chambres d'agriculture, SAFER, COFOR, EPCI, gestionnaires, propriétaires...

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

DRAAF et DDT

Indicateurs annuels

Nombre d'hectares couverts par des plans de gestion communs : GIEEF, PSG concertés, fruitières...

Nombre d'hectares concernés par des restructurations foncières

Nombre d'hectares acquis

Nombre d'hectares nouvellement gérés et volumes supplémentaires mobilisés

Objectif opérationnel 1.4

Professionaliser la gestion

Enjeux et priorités

L'enjeu de cette fiche est d'accroître le nombre de PSG volontaires et de RTG dans les **propriétés comprises entre 10 et 25 ha** (voire moins **dans le cadre de démarches d'animation collectives telles que PDM, chartes ...**) afin de rationaliser la gestion des plus petites propriétés et d'optimiser la récolte de bois dans ces dernières dans une perspective de gestion durable et multifonctionnelle.

Pour les propriétaires déjà dotés de plans de gestion, il conviendra d'accompagner ces derniers pour une bonne atteinte des objectifs.

Ce double enjeu s'accompagnera d'efforts en faveur de la formation des propriétaires et/ou de leur mise en relation avec des professionnels de la gestion et de la mise au point et promotion d'itinéraires de gestion adaptés aux différents profils de propriétaire.

Méthode

Il conviendra d'être imaginatif à ce niveau pour impliquer les propriétaires dans la gestion de leurs forêts (via des démarches collectives et / ou territoriales par exemple). Il faut pour cela également mieux comprendre les raisons qui font que certains propriétaires ne s'intègrent pas dans la filière et les conditions qui le permettraient.

Objet (exemples)

- Inciter les propriétaires à avoir des documents de gestion
- Proposer des formations à la gestion forestière sous différentes formes (terrain, vidéo, didacticiels, web, plaquettes, film, Fogefor plusieurs jours ou demi-journée...)
- Concevoir des outils pour aider à la gestion (La forêt bouge par exemple)

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires privés, CRPF, Chambres d'agriculture, Associations, COFOR, ONF, gestionnaires, entreprises

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

CRPF, coopératives, experts, COFOR

Indicateurs annuels (par département)

Nombre de PSG volontaires recensés, surfaces concernées

Nombre de RTG recensés, surfaces concernées, nombre de propriétaires touchés

Nombre de contrôles réalisés par les DDT sur l'application des documents de gestion, proportion d'anomalies

Niveau de réalisation des PSG

Nombre de personnes sensibilisées

Objectif opérationnel 1.5

Investir dans la sylviculture

Améliorer et renouveler dans le respect de la gestion durable

Enjeux et priorités

Certaines forêts se trouvent aujourd'hui dans des situations de blocages ou d'impasses sylvicoles (peuplements ruinés).

Dans le feuillu, les grandes problématiques sont liées à un renouvellement insuffisant des peuplements (enjeu crucial pour la pérennité des entreprises à l'aval), à des retards dans les travaux d'amélioration sylvicoles en futaie régulière (dégagements, dépressages, désignations d'arbres objectifs etc.) et à un manque de soins cultureux dans des forêts en cours d'irrégularisation.

Concernant les massifs résineux, l'accent pourrait être mis sur les travaux d'élagage ainsi que sur une dynamisation des itinéraires sylvicoles dans les forêts jurassiennes.

Objet

Localement, en fonction des massifs et en tenant compte des changements climatiques à venir (cf. liste des massifs prioritaires en fonction des différentes problématiques), des itinéraires sylvicoles simples et adaptés pourraient être mis au point et financés (par exemple en faveur de la conversion ou de la transformation des peuplements ruinés, des plantations, du dépressage, de l'élagage, etc.) en même temps que des actions de conseil, de vulgarisation ou de communication.

Les projets novateurs, portés par plusieurs acteurs (publics et/ou privés) au sein d'un réseau et largement diffusés seront particulièrement recherchés.

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires publics et privés, gestionnaires et organismes satellites

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Etat, Région, Interprofession, CRPF, ONF

Indicateurs annuels

Surface de forêts renouvelées

Surface de forêts améliorées

Objectif opérationnel 1.5

Faciliter l'accès aux aides publiques

Enjeux et priorités

Une des conditions de succès de la mise en œuvre des actions du Contrat forêt-bois auprès des propriétaires repose sur la capacité de l'administration à simplifier ses procédures et garantir des délais d'instruction et de paiement satisfaisants.

De même, il importe d'améliorer la communication auprès des propriétaires (publics et privés) et des entrepreneurs de travaux forestiers sur toutes les aides possibles en leur faveur.

Un accompagnement spécifique pourra également être proposé en direction de ces publics.

Méthode – Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Le chantier « Simplification » (meilleure accessibilité des dossiers de demande, remplissable en ligne, avec des notices simplifiées) sera animé par la DRAAF et impliquera tous les financeurs concernés par l'amont forestier : Etat, Région, Départements.

Le chantier « Communication » impliquera l'Etat, la Région, les Départements, le CRPF, l'ONF et les COFOR + Cipref/Proforêt, interprofession et syndicats exploitants-scieurs pour les aides ETF, exploitants notamment.

Indicateurs annuels

Un point sera fait chaque année en CRFB.

Objectif opérationnel 1.6

Innover dans le financement de la gestion durable

Enjeux et priorités

De par la raréfaction des fonds publics et des difficultés à réinvestir dans le domaine forestier, il est ressorti lors des ateliers du Contrat forêt-bois le besoin de rechercher des recettes autres que le bois et la chasse, d'expérimenter de nouveaux modes de financement en forêt :

- des investissements citoyens, sur le modèle des investissements proposés sur les énergies renouvelables par exemple. Une attention particulière sera donnée aux projets public-privé. Cette démarche pourrait être couplée au dispositif de recherche des biens vacants et sans maîtres ;
- la valorisation des aménités positives en forêt et de produits forestiers non ligneux (truffe, impact positif sur la qualité de l'eau, le carbone par exemples). Cette démarche pourrait reposer sur des territoires porteurs de stratégies forestières incluant des volets spécifiques à ces thématiques.
- la création de fonds dotés par la filière pour répondre à des problématiques bien identifiées (plantations par exemple).

Méthode

Dans un premier temps, repérage des initiatives existantes en France et en Europe.

Dans un second temps, analyse du caractère reproductible des initiatives repérées, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires forestiers, collectivités, associations, entreprises

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Interprofession, Etat, Région

Indicateurs annuels

Un point sera fait chaque année en CRFB.

Objectif opérationnel 1.7

Préserver ou améliorer la valeur environnementale des forêts (biodiversité, paysages, sols et ressource en eau)

Enjeux et priorités

Un des principaux enjeux du PNFB, et donc du Contrat régional forêt-bois, est de mobiliser davantage de bois pour répondre aux demandes exprimées par les utilisateurs de cette ressource. Cette mobilisation accrue ne pourra se faire que dans le respect de la biodiversité existante et avec un impact aussi modéré que possible sur les sols forestiers et la ressource en eau).

En matière de biodiversité, les principaux enjeux portent sur la préservation des habitats rares (hêtraie montagnarde, forêts de ravins, forêts alluviales, tourbières boisées) et des espèces protégées (oiseaux notamment) et le maintien des continuités écologiques au sein des massifs, notamment ceux ayant fait l'objet d'importantes transformations résineuses.

En matière de paysage, la taille et la forme des coupes rases est certainement un enjeu à prendre davantage en considération.

Pour ce qui est des sols, compte-tenu de l'importance des sols non portants de la région (qui concernent 70 % des forêts), les modes et les matériels d'exploitation doivent être adaptés de manière à en limiter les impacts négatifs.

Au niveau de la ressource en eau, celle-ci peut être affectée par les essences objectives retenues, les modes d'exploitation et les éventuels traitements en forêts (qui doivent se faire dans un cadre maîtrisé, uniquement quand cela est nécessaire et en suivant scrupuleusement les bonnes pratiques existantes). Une attention particulière doit être apportée aux zones karstiques.

Dans une logique d'évitement/réduction/compensation des effets négatifs liés à une mobilisation accrue de bois, un certain nombre d'investissements d'amélioration de la valeur environnementale des forêts peuvent être mis en place et financés dans une logique territorialisée selon les enjeux propres à chaque massif.

A titre d'exemple, on peut évoquer le maintien de vieux bois en forêts et d'une trames de forêts réservoirs de biodiversité, la restauration de mares forestières, des modes d'exploitation alternatifs (câble, débardage par traction animale).

La mise en œuvre de cet objectif opérationnel passera aussi par la diffusion des bonnes pratiques, la formation des propriétaires et des intervenants en forêt et des innovations technologiques et ou organisationnelles (huiles de chaîne et graisse bio, tracks améliorant la portance des engins forestiers, réduction des circulations en forêt, etc.).

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires publics et privés, entreprises, EPCI

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Etat – Région

Indicateurs annuels

Surface de forêts faisant l'objet d'investissements liés à la préservation ou à l'amélioration des fonctions environnementales des forêts

Objectif opérationnel 1.8

Anticiper les changements climatiques

Enjeux et priorités

Les changements climatiques en cours et annoncés auront des répercussions importantes sur les forêts de Bourgogne-Franche-Comté, fragiles à plusieurs niveaux. Compte-tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent encore sur la nature et le degré exact de ces menaces, un certain nombre de travaux d'anticipation peuvent être initiés ou poursuivis :

- Revoir les catalogues de stations forestières, identifier les couples essence/station à risque, mieux estimer la réserve utile
- Adapter la sylviculture : densités, sylviculture économe en eau, plantations sous abri, mélanges d'essences, meilleure gestion des dépérissements
- Expérimenter de nouvelles variétés voire de nouvelles essences dans le cadre d'îlots d'avenir dont la mise en place doit être encadrée pour éviter des effets négatifs sur l'environnement ou les ressources génétiques
- Le cas échéant, en lien avec le DSF, suivre les dépérissements pour enrichir les connaissances régionales sur ce sujet et aider les propriétaires concernés à y faire face.

En prévision d'éventuelles catastrophes, un travail de cartographie des structures capables d'absorber de grandes quantités de bois (aires de dépôt, de stockage, d'arrosage...) est en cours.

Globalement les préconisations qui pourraient être établies suite à ces différents travaux devront être intégrées dans les DRA, SRA et SRGS.

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Propriétaires, gestionnaires, transformateurs, etc.

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Etat Région

Indicateurs annuels

Un point sera fait chaque année en CRFB.

Objectif opérationnel 1.9

Rétablir, où il le faut, l'équilibre sylvo-cynégétique

Enjeux et priorités

Rédaction à compléter suite à l'installation du comité régional sylvo-cynégétique

- Améliorer la connaissance : instaurer des protocoles de suivi (indicateurs de pression) standards, précis et partagés
- Former gestionnaires et propriétaires à la connaissance et à la pratique des différents protocoles
- Collecter les fiches de dégâts par des moyens modernes (smartphones)
- Améliorer le dialogue et la concertation en privilégiant les approches locales, par massif
- Réfléchir à des zones d'acceptabilité du cerf (cartographie) en lien avec la sensibilité des essences
- Etendre les dispositifs d'observation enclos-exclos

Méthode

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

Indicateurs annuels

Objectif opérationnel 1.10

Populiculture

Enjeux et priorités

La surface plantée en peuplier en Bourgogne-Franche-Comté représente avec 12 000 ha moins d'1% de la surface forestière régionale. Cependant, avec 25 000 m³ de sciages et 15 000 m³ de déroulages par an, la filière représente 9 % de l'ensemble des sciages et déroulages feuillus de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette surface ne cesse de décroître depuis le début des années 2000 et il est important d'enrayer cette baisse pour pérenniser la filière et atténuer le plus possible le trou de production attendu pour cette essence au niveau national à très court terme.

Parallèlement à ce maintien des surfaces existantes, un enjeu est de professionnaliser la gestion et d'agrandir la taille des unités de gestion afin de mieux intégrer les populteurs dans cette filière.

Méthode

- Inciter à la replantation avec les nouveaux cultivars des anciennes parcelles de peupliers après récolte voire des parcelles de frênes (recrus naturels ou plantations) actuellement en situation d'impasse sylvicole car atteints par la chalarose
- Promouvoir et inciter à l'élagage pour produire des billons de qualité
- Communiquer sur la populiculture et en rappeler les bonnes pratiques, mettre en avant les intérêts économiques (rapidité de croissance) technologiques (matériau apprécié et usages diversifiés) mais aussi environnementaux (fixation de C, protection de l'eau, etc.)
- Sensibiliser les agriculteurs, promouvoir cette production comme une culture pouvant rentrer dans l'assolement et jouer sur le levier de l'agroforesterie
- Maintenir ou rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique dans les vallées favorables au peuplier (cf. objectif opérationnel 1.9), avec un accent particulier sur le cerf.
- Favoriser le regroupement des parcelles (cf. objectif opérationnel 1.2).

Bénéficiaires et partenaires pressentis

Populteurs, communes, gestionnaires, établissements publics et instituts technologiques

Animation/Suivi de l'objectif opérationnel

DRAAF – CRBFC – CRPF – ONF

Indicateurs annuels

Surface replantée en peuplier

Surface élaguée

Objectif stratégique 2

Améliorer la compétitivité des entreprises

Pour faire face à la mondialisation des échanges, en particulier à la concurrence des pays à faibles coûts de main d'œuvre et moindres réglementations sociales et environnementales, le développement de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté passe par l'amélioration de la compétitivité de ses entreprises, l'adaptation de leurs outils de production, de leur organisation par rapport aux ressources forestières régionales et aux produits à réaliser.

Cela passe en premier lieu par une stabilité et une cohérence des réglementations, de la fiscalité, des aides, ainsi que par des routes, des réseaux de téléphonie mobile et d'internet de qualité. Le Contrat forêt-bois ne pourra que très peu agir sur ces éléments, cependant, il apparaît important de les rappeler, notamment car les entreprises et leurs activités, surtout à l'amont de la filière, sont très souvent situées en milieu rural et donc la performance des réseaux routiers, mobiles et internet impacte leur compétitivité.

L'objectif des actions du Contrat sera de créer le meilleur environnement possible pour le développement des entreprises de tous les secteurs (de la forêt au produit fini bois) et de la filière, en suscitant l'envie d'investir, d'innover, en facilitant la mise en œuvre des projets par les entreprises, en créant des dynamiques collectives...

Objectif opérationnel 2.1

Informer

Enjeux et priorités

Le très grand nombre d'informations de sources très variées, aussi bien techniques qu'économiques, à disposition des entreprises et des décideurs est à la fois une richesse et un handicap.

Pour susciter l'envie d'innover et d'investir, pour aider les acteurs de la filière à trouver la bonne information utile au développement de leur entreprise, il semble important d'apporter un service nouveau ou de renforcer les services existants en matière de collecte, de stockage et de diffusion de l'information en région.

Méthode

L'interprofession jouera un rôle clé dans ce dispositif, en lien avec les financeurs et tous les partenaires, principalement ceux du secteur de l'innovation, de la Recherche et Développement, de l'accompagnement des entreprises (ARDIE, FCBA, ENSAM, Tecbois ...) en :

- Rassemblant les informations pouvant intéresser les entreprises de la filière forêt-bois régionale, notamment celles concernant les aides financières et d'accompagnement des entreprises, et en s'appuyant sur les veilles économiques, innovation,
- Si besoin, en réalisant des études pour répondre aux besoins de connaissance des entreprises,
- Créant ou améliorant les outils existants (site internet, document papier, Newsletter...) afin de diffuser l'information de manière la plus efficace et pertinente possible pour les entreprises,
- Organisant des manifestations thématiques qui permettent des échanges en plus de la diffusion d'information
- En étant au plus proche des entreprises, de leurs besoins et en les mettant en relation avec les personnes compétentes.

L'information pourra porter sur tous les sujets, mais une attention sera portée aux projets qui pourront permettre de réduire les consommations d'énergie des entreprises, leur impact sur l'air, l'eau, les sols et ceux qui pourront améliorer les conditions de travail et la sécurité.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises, financeurs, acteurs du secteur de l'innovation, de la Recherche et Développement, de l'accompagnement des entreprises

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre de publications (papier ou web) réalisées et nombre de lecteurs

Nombre de manifestations organisées et nombre de participants

Objectif opérationnel 2.2

Accompagner

Enjeux et priorités

Beaucoup d'entreprises, notamment les petites, rencontrent des difficultés pour développer leurs projets du fait du manque de personnels pour les suivre, du manque de moyens financiers. L'enjeu de cet objectif est donc de donner des possibilités aux chefs d'entreprises de se faire accompagner, par une personne externe ou en interne à l'entreprise, afin de concrétiser leurs idées mais également de développer des dispositifs d'aide financière adaptés aux besoins des entreprises.

Plusieurs possibilités d'accompagnement sont offertes aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets par des acteurs variés, de la filière ou non : interprofession, FCBA, ENSAM, Tecbois, Ardie, CCI, Chambres des métiers, L'objectif sera de les faire connaître avec leurs spécificités, de développer ou réorienter les offres d'accompagnements afin qu'ils répondent à tous les besoins des entreprises et d'accompagner les entreprises dans la réalisation de leurs projets.

Méthode

Le développement des projets des entreprises passe notamment par :

- un suivi des projets de l'idée à la commercialisation.
- des services d'accompagnement individuel et collectif aux entreprises porteuses de projets de développement,
- des aides financières pérennes, adaptées aux besoins et accessibles à toutes les entreprises y compris les plus petites.

L'interprofession, en relation avec les financeurs, les entreprises, les acteurs du secteur de l'innovation, de la Recherche et Développement, de l'accompagnement des entreprises et les financeurs, apparaît être l'acteur le mieux placé pour être la cheville ouvrière de cet objectif.

Ainsi, elle pourra :

- proposer des services d'accompagnement, seules ou en partenariat avec d'autres acteurs comme les organisations professionnelles, le FCBA, l'ENSAM ou Tecbois, faire connaître les aides financières, les offres d'accompagnement d'autres acteurs et mettre en relation les entreprises,
- inciter les entreprises à se regrouper pour créer des emplois de cadre à temps partagés, à prendre des stagiaires, des apprentis pour suivre leurs projets...

Les accompagnements et les aides pourront porter sur toutes les thématiques : recherche de financements ou de compétences, améliorations techniques, développement de marchés, y compris à l'export, de produits, optimisation de l'organisation.... pour tous les secteurs de la filière, de la forêt au produit fini. Une attention particulière sera portée aux projets qui intégreront un volet environnemental qui permettra, à terme, de réduire l'impact de la filière sur l'air, l'eau, les sols et la consommation d'énergie. De même, les projets en faveur de l'amélioration des conditions de travail seront regardés avec beaucoup d'attention.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises et leurs syndicats ou associations, acteurs du secteur de l'innovation, de la Recherche et Développement, de l'accompagnement des entreprises, financeurs

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement de projet
Volumes import-export

Objectif opérationnel 2.3

Créer du lien

Enjeux et priorités

Les entreprises de la filière forêt-bois régionales sont souvent de taille modeste, elles sont présentes dans tous les secteurs de la filière de la forêt au produit fini. Créer du lien entre elles, les inciter à travailler ensemble, à mutualiser des moyens techniques et humains, peut être un levier de développement intéressant.

L'interprofession bénéficie d'une vision privilégiée de la filière qui lui permet d'identifier les sujets importants, porteurs d'avenir, les marchés à développer et les entreprises à mettre en relation. L'interprofession a pour rôle de créer du lien et faire jouer l'effet réseau, en région, au niveau national et à l'international.

La réussite du Contrat forêt-bois régional, dans le contexte encore récent de fusion des régions, passera par un renforcement de cette capacité d'animation de l'interprofession. L'enjeu est d'inciter les entreprises régionales à jouer davantage collectivement pour renforcer leur compétitivité.

Méthode

La mutualisation et les projets collectifs ne peuvent se développer que s'il y a une relation de confiance entre les partenaires du projet. Ainsi, un des premiers leviers pour atteindre l'objectif est de développer et favoriser les échanges entre les acteurs de la filière, mais également avec des compétences hors filière.

Les rôles des financeurs et des structures d'accompagnement, en premier lieu l'interprofession régionale, seront d'encourager, repérer, faciliter et accompagner les projets collectifs et collaboratifs portés ou souhaités par les entreprises de la filière.

Ces dynamiques collectives pourront également s'appuyer sur des réalisations en bois local (construction, aménagement intérieur et extérieur) ou sur les projets de territoires.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises, acteurs du secteur de l'innovation, de la Recherche et Développement, de l'accompagnement des entreprises

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre de projets soutenus

Nombre d'entreprises impliquées

Objectif opérationnel 2.4

Développer & Innover

Enjeux et priorités

Les entreprises de la filière forêt-bois régionales sont souvent de taille modeste. Consacrer du temps et de l'argent à l'innovation, la recherche et développement est souvent difficile pour elles. Or le développement massif du numérique, les mutations de l'économie, de la façon de produire, la concurrence importante d'autres pays et d'autres secteurs, impose aux entreprises d'évoluer pour ne disparaître.

Il est par conséquent crucial d'encourager les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté à se tourner vers la R&D en les y accompagnant de manière très volontaire, de développer les liens entre les entreprises, les laboratoires et les acteurs de la R&D et les centres de formation.

Méthode

Afin de créer une dynamique visible de tous, bien identifiée, il est proposé de créer un cluster régional « RDI Bois ». Il devra permettre le développement de nouveaux produits, de nouvelles organisations avec des essences régionales. L'interprofession jouera un rôle clé dans l'animation de ce cluster qui réunira les compétences de R&D, les laboratoires et les entreprises régionales.

Par ailleurs, le développement du numérique étant un enjeu important, il sera l'objet d'actions particulières, comme par exemple le développement d'un Fab Lab dédié aux entreprises du bois et en lien étroit avec les centres de formation.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises, laboratoires et organismes de R&D publics et privés, financeurs

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre de clusters et nombre de projets

Nombre d'organismes de R&D et d'entreprises partenaires

Objectif stratégique 3

Développer et diversifier les marchés

Dans un contexte favorable au bois, l'ambition de cet objectif est de favoriser le développement des utilisations du bois et des marchés, qu'ils soient de la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur et extérieur, l'emballage, l'énergie, la chimie, etc., bref toutes les utilisations actuelles et futures du bois.

Ceci se fera en favorisant l'utilisation des ressources locales de façon raisonnée, dans une volonté de chercher la meilleure valorisation de la ressource en privilégiant la recherche de la valeur ajoutée et l'équilibre de la filière.

Il existe un lien fort entre les objectifs stratégique 3 et 2. L'OS 3 traite davantage de la promotion des bois, l'OS 2 traite davantage d'innovation, du développement de nouveaux produits et de R&D.

Objectif opérationnel 3.1

Développer toutes les utilisations du bois

Enjeux et priorités

Les caractéristiques et les qualités du bois, tant pour la construction, la rénovation, l'emballage, ne sont pas toujours bien évaluées, ni bien connues des acteurs non spécialistes du bois, des donneurs d'ordre, du grand public.

Beaucoup d'exemples de réalisations existent en région et au-delà. Ces retours doivent permettre de promouvoir le bois, entre autre en levant les freins à son utilisation.

De nombreuses études pour mieux caractériser les bois aux niveaux mécanique, réaction au feu, impacts environnementaux, impacts sur la qualité des emballages, etc. sont en cours ou en projet, principalement au niveau national. La diffusion des résultats auprès de tous les acteurs régionaux afin de développer les utilisations du bois sera recherchée.

Le développement des marchés export constitue également un enjeu en matière d'accompagnement des entreprises et de suivi des flux.

Méthode

Des argumentaires sur chaque secteur (construction, aménagement, emballage, bois énergie...) mettant en avant de manière objective et comparée les atouts du bois et notamment des bois régionaux : coût, durabilité, analyse du cycle de vie, impact environnemental... pourront être réalisés.

Les bureaux d'études seront également sensibilisés à l'utilisation du bois énergie dans la construction.

Ce travail sera complété par des actions de communication sur les utilisations du bois, par exemple via la mise en avant de réalisations exemplaires, via les retours d'expérience positifs et négatifs, la réalisation et la diffusion de catalogues de réalisations et de produits en Bourgogne-Franche-Comté et ailleurs (export).

Bénéficiaires / Partenaires

Tous les acteurs de la filière

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre de publications

Nombre de manifestations, nb de participants

Evolution de l'utilisation du bois par secteur au travers des observatoires, notamment ceux de la construction, et du bois énergie

Objectif opérationnel 3.2

Sensibiliser et former les équipes de maîtrise d'œuvre à l'utilisation du bois

Enjeux et priorités

Produit biosourcé par excellence, offrant des qualités mécaniques, thermiques et esthétiques incomparables, le bois dispose de nombreux atouts dans les secteurs de la construction, de l'aménagement et de la production d'énergie.

Afin d'optimiser et d'avoir des réalisations de qualité, il est primordial que le bois soit intégré dès le début du projet afin que toutes les études de conception prennent en compte ses spécificités.

Les travaux sont donc à poursuivre pour convaincre chaque maillon de la chaîne (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, architectes, bureaux d'études...) de se tourner vers le bois, pour toutes ses utilisations, dès le choix des solutions techniques.

Méthode

Pour les secteurs de la construction, la rénovation, l'aménagement, un réseau de prescripteurs bois a été mis en place au niveau national au sein des interprofessions régionales, avec des interlocuteurs dans chaque région. Il s'agit de s'appuyer sur ce réseau, et de le renforcer, afin de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et diffuser l'information technique et de former les équipes de maîtrise d'œuvre.

Ce travail se fera également avec l'appui des réseaux d'acteurs régionaux plus généraux, par exemple ceux de la transition énergétique et de la croissance verte.

Afin d'intégrer du bois, notamment des bois régionaux, un accompagnement des maîtres d'ouvrage, des rédacteurs de CCTP sera réalisé par l'interprofession en partenariat d'autres acteurs spécialistes du bois.

La formation de tous les acteurs de la construction sera également utilisée pour développer l'utilisation du bois et éviter les contre-références (formations construction et production d'énergie).

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises, ordre des architectes, CAUE, ADEME, services de l'Etat et des collectivités...

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre d'actions réalisées

Public touché

Objectif opérationnel 3.3

Valoriser les produits et les savoir-faire locaux

Enjeux et priorités

La filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté est riche d'une grande diversité d'entreprises, de produits et de savoir faire qui s'appuient sur une forêt riche et diversifiée.

Il importe donc de mettre en avant ces produits, ces savoir-faire et ces entreprises, de s'appuyer sur ces dernières, pour apporter plus de valeur ajoutée, plus d'emplois et développer une filière à partir de la ressource forestière régionale.

Méthode

Il s'agira de communiquer sur les entreprises régionales, leurs activités, leurs produits par exemple via une plateforme dématérialisée commune.

Mais également d'utiliser ces atouts et cette communication afin de développer les marchés, y compris à l'export.

Bénéficiaires / Partenaires

Tous les acteurs de la filière

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Objectif opérationnel 3.4

Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional

Enjeux et priorités

Les collectivités publiques et l'Etat sont les acteurs du développement économique de leur territoire. La forêt et la filière bois étant présentes partout en Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités, comme l'Etat, étant des maîtres d'ouvrage, ceux-ci peuvent jouer un rôle important dans le développement de la filière, notamment en favorisant l'utilisation des ressources et productions locales. Cette utilisation permettra d'atténuer l'impact environnemental de la filière forêt-bois (transports)

Il existe en Bourgogne-Franche-Comté de nombreuses expériences et réalisations conduites par des collectivités publiques utilisant des bois locaux et régionaux, avec des retours souvent positifs voire très positifs. L'enjeu de cet objectif est de multiplier ces expériences afin d'utiliser plus de bois régional, mais également de sensibiliser les citoyens.

Méthode

Les acteurs de la filière, en premier lieu l'interprofession et les associations de collectivités forestières, s'appuieront sur les démarches portées par les territoires.

Le travail reposera grandement sur la valorisation des expériences réussies et sur le partage d'expériences entre élus, techniciens et entreprises régionales.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, collectivités et Etat, ONF, COFOR, réseau rural...

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre d'animations réalisés

Public touché

Objectif stratégique 4

Encourager les projets de territoires

La Bourgogne-Franche-Comté est déjà couverte par un réseau de territoires porteurs de stratégies locales de développement en faveur de la filière forêt-bois :

- 22 territoires Leader impliqués à des degrés divers sur la filière ;
- 5 chartes forestières de territoires ;
- 9 plans de développement de massif ;
- 11 plans d'approvisionnement territoriaux.

Ces dynamiques locales sont autant de points d'appui pour porter les actions du contrat forêt-bois régional, notamment pour développer les circuits-courts, créer des dynamiques locales autour de la gestion forestière et accompagner les projets collectifs, notamment entre forêts publiques et privées. Elles seront d'autant plus précieuses que l'augmentation des prélèvements en forêt pourrait s'accompagner d'une multiplication des conflits d'usage.

Les approches locales seront par ailleurs essentielles pour travailler les questions d'acceptabilité sociale des coupes et travaux forestiers, créer davantage de liens entre acteurs locaux et travailler sur le caractère multifonctionnel des forêts inscrit dans la loi d'avenir.

Le contrat forêt-bois régional a pour vocation d'accompagner les territoires forestiers, en aidant les animateurs locaux à monter en compétences, en facilitant les liens avec la filière en impulsant une dynamique collective à l'échelle de la région (mise en réseau) et en ouvrant les territoires de Bourgogne-Franche-Comté aux initiatives les plus innovantes des autres régions de France et d'ailleurs.

Objectif opérationnel 4.1

Mettre en réseau et accompagner les territoires de projets

Enjeux et priorités

La fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté et la mise en place du Contrat forêt-bois régional sont autant d'occasions de faire naître une culture forestière partagée à l'échelle de la grande région. Au fil du temps, certains territoires (Pays, Parcs et autres) ont acquis de l'expérience sur des thématiques diverses : mise en place de partenariats public-privé, valorisation du bois dans la construction, développement d'une filière bois-énergie locale...

Le réseau rural sera mobilisé pour faire partager ces expériences aux autres territoires de la grande région, par des visites de terrain et/ou des fiches expériences.

De même, il est ressorti à l'issue des ateliers du Contrat forêt-bois le besoin de proposer aux territoires une offre de formation pour, petit à petit, fait monter en compétences des animateurs dits « généralistes » sur les spécificités de la filière, étant entendu que les structures comme le CRPF, l'interprofession ou les COFOR conserveront leurs rôles de référents techniques et de têtes de réseaux. Cette transmission de connaissances sur la filière forêt-bois facilitera l'émergence de projets de qualité et favorisera l'intégration des questions forestières dans les différentes politiques de développement local.

Méthode

Mise en réseau, partage d'expériences, communication, formation...

Bénéficiaires

Territoires de projets, EPCI, collectivités, interprofession, COFOR, CRPF, ONF...

Animation/Suivi

DRAAF

Financement

Etat – Région – FEADER - Collectivités

Indicateurs annuels

Nombre de rencontres interterritoires et public recensé

Nombre de formations et public recensé

Objectif opérationnel 4.2

Développer l'usage du bois en circuits courts

Enjeux et priorités

Afin de limiter l'impact environnemental de la filière forêt-bois (transports) et de contribuer davantage à la prospérité économique des territoires, le développement de l'usage du bois en circuits courts sera recherché.

Le Contrat forêt-bois régional a pour ambition de favoriser les rapprochements de gestion entre forêts publiques et forêts privées, pour entrer dans des logiques de gestion à plus large échelle (cf Objectif opérationnel 1.2).

L'Objectif opérationnel 4.2 a pour ambition d'aller plus loin en encourageant les rapprochements amont - 1^{ère} transformation - 2^{ème} transformation à l'échelle d'un territoire ou de plusieurs territoires. Ainsi, les territoires qui souhaiteront intégrer le développement de l'utilisation du bois local, de sa transformation dans leurs stratégies locales de développement y seront encouragés via un appui méthodologique, voire financier.

Méthode

Accompagnement méthodologique des territoires candidats, mutualisation des expériences.

Bénéficiaires

EPCI, interprofession, COFOR, collectivités, CRPF, CMA, CCI...

Animation/Suivi

DRAAF

Financement

Etat – Région – FEADER - Collectivités

Indicateurs annuels

Nombre de projets soutenus

Nombre d'acteurs impliqués

Objectif opérationnel 4.3

Mieux partager l'espace

Enjeux et priorités

Les conflits d'usages existent en forêt, mettant en jeu propriétaires, entreprises de travaux forestiers, transporteurs, habitants, collectivités, professionnels du tourisme et des loisirs, randonneurs, vététistes, cavaliers, chasseurs... Ces conflits viennent souvent d'un manque de communication entre acteurs ou, parfois, de maladresses de part et d'autre.

Pour prévenir la multiplication de ces conflits qui, *in fine*, nuisent à l'image de la filière forêt-bois auprès du grand public, il convient de mobiliser les territoires compétents et volontaires (Parcs, Pays, Communautés de communes, Communes...) ainsi que les structures représentatives des entreprises forestières (interprofessions, associations, syndicats...).

D'abord pour expliquer si besoin aux acteurs des territoires, et en premier lieu aux élus, l'utilité de maintenir une activité d'exploitation dans nos forêts et, par conséquent, de faciliter autant que possible l'accès aux parcelles et le travail des entreprises de la filière.

Dans un second temps, ces territoires et ces structures seront encouragées à réaliser des projets communs, allant de l'organisation de temps d'échanges entre parties prenantes, à des actions beaucoup plus engageantes, comme l'écriture de documents d'aménagement (PLUI, SCOT, Agenda 21...), de schémas de développement touristique ou d'investissements à caractère multifonctionnels. Des actions de communication adaptées illustreront le rôle à la fois économique, écologique et social des forêts.

Méthode

Identification, via le réseau des territoires et des interprofessions, des besoins concrets territoire par territoire

Mutualisation des besoins et réflexion en commun sur des solutions innovantes ou déjà expérimentées sur certains territoires (en Bourgogne-Franche-Comté ou ailleurs)

Appui méthodologique aux territoires les plus volontaires

Capitalisation au fil de l'eau des projets engagés sur les territoires

Aides aux investissements multifonctionnels

Bénéficiaires

Collectivités, associations...

Animation

Etat - Région - Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre de territoires engagés dans la démarche

Nombre de projets locaux mis en œuvre

Objectif opérationnel 4.4

Mieux accompagner les stratégies locales de développement forestier

Enjeux et priorités

La mise en œuvre des stratégies locales de développement forestier (chartes forestières de territoires, PDM, ASA...) peut parfois souffrir d'un manque d'efficacité. Pour remédier à cela, il est souhaité que soit instaurée une culture commune de l'évaluation sur l'ensemble des territoires porteurs de stratégies locales de développement.

Il est souhaité que soit instaurée à court terme une culture commune de l'évaluation (ex-ante, in itinere et ex-post) pour améliorer l'efficacité des dispositifs d'aides publiques et répondre efficacement aux objectifs de mobilisation du Contrat forêt-bois.

Ce travail permettra également aux copilotes Etat-Région de présenter chaque année, en CRFB, un bilan global des actions mises en œuvre par les territoires.

Une attention particulière sera portée, lors de la refonte des dispositifs de suivi des démarches locales, à l'intégration de critères caractérisant la multifonctionnalité des forêts.

Animation

DRAAF - Région

Indicateurs annuels

Un point sera fait chaque année en CRFB.

Objectif stratégique 5

Développer les compétences

L'évolution des métiers, des techniques, des outils, et notamment le développement du numérique, l'évolution des attentes des salariés, des moyens de communication entraînent des besoins de compétences nouvelles dans les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité : besoins techniques, organisationnels, de management, de marketing et de communication...

La formation est donc un enjeu pour le développement de la filière, qu'elle soit initiale ou continue, en alternance ou non, de niveau V, IV,... ou I. Celle-ci devra répondre aux besoins des entreprises d'aujourd'hui et dans le futur, en particulier aux moments clés de la vie de l'entreprise (transmission). Elle devra également permettre aux propriétaires forestiers privés et publics de professionnaliser leur gestion.

L'atteinte de cet objectif passe donc par une bonne connaissance des besoins des entreprises, une adaptation des formations à ces besoins en donnant les moyens aux centres de formation les moyens de compléter leur offre par des outils issus des technologies numériques, en créant du lien entre entreprises et centres de formation. Faciliter la formation au sein de l'entreprise est également un enjeu important.

Objectif opérationnel 5.1

Rationaliser et professionnaliser l'offre de formation et développer les partenariats entreprises - centres de formation

Enjeux et priorités

L'enjeu de cet objectif est de bien connaître les besoins des entreprises et d'adapter les formations à ces besoins en leur donnant les moyens de le faire.

Ainsi les liens entre centres de formation et entreprises seront recherchés et développés afin que les premiers puissent connaître et ainsi répondre aux besoins des seconds. Les centres de formation devront également avoir les moyens de s'adapter, de former leurs formateurs aux nouvelles techniques, aux NTIC, d'investir dans des outils performants, à la pointe et utilisant les technologies numériques.

La formation devra également développer une culture de l'innovation, en sensibilisant aux nouveaux besoins, à la création, au design...

Méthode

Le premier axe est de permettre et d'inciter les professionnels à s'investir dans les établissements de formation, notamment dans leurs organes de décision. L'objectif est qu'ils puissent exprimer leurs besoins, faire connaître les évolutions des métiers et orienter, dans la mesure du possible, les programmes de formation. Inversement, il est nécessaire que les responsables de formation puissent participer activement aux réflexions avec des professionnels, notamment au sein de l'interprofession, via les travaux du Contrat forêt – bois...

Afin que les formations soient toujours en adéquation avec l'évolution des technologies et des pratiques, il est important que les centres de formation puissent investir dans des outils, des plateaux techniques performants et adaptés et que les formateurs puissent se former, participer à des missions de veille, etc.

Dans la mesure du possible, le suivi des besoins globaux des entreprises sera réalisé.

On pourra également s'appuyer sur plusieurs outils existant pour améliorer la connaissance et la transmission d'information (GPEC – Gestion prospective des emplois et des compétences, BiblioBois – site internet ressource sur le bois construction pour les formateurs, etc.).

Les organisations professionnelles et les acteurs de la formation, avec le soutien de l'interprofession, seront les chevilles ouvrières de cet objectif.

Bénéficiaires / Partenaires

Organisations professionnelles, entreprises, interprofession, établissements de formation, OPCA, rectorat...

Animation / Suivi

Région

Indicateurs annuels

Nombre d'heures de formation des enseignants

Investissements réalisés

Objectif opérationnel 5.2

Encourager la formation sous toutes ses formes et pour tout public

Enjeux et priorités

Corollaire des investissements matériels, organisationnels ou en R&D réalisés par les entreprises, la formation est un levier essentiel du développement et de la compétitivité des entreprises de la filière.

La formation s'effectue à deux niveaux :

- pour les salariés des entreprises de la filière, y compris les cadres et dirigeants, afin qu'ils puissent s'adapter aux évolutions de leurs métiers,
- pour les personnes en dehors de la filière, jeunes ou moins jeunes, qui souhaiteraient travailler dans la filière forêt-bois.

Méthode

Faciliter la formation au sein des entreprises :

- en formation continue : proposer une offre de formation adaptée, y compris en proposant des formations à la carte répondant à un besoin ponctuel.
- en facilitant l'accueil de stagiaires et d'apprentis : lever les freins au recrutement de stagiaires et d'apprentis dans les entreprises (réglementation et âges des apprentis, accueil, hébergement, niveau de formation et disponibilités des dirigeants pour encadrer, ...)

Dans une filière qui pâtit, parfois, d'une image dévalorisée, le développement des formations en alternance est un levier qui doit être travaillé.

Ces travaux seront menés avec les organismes de formation, les OPCA ; des outils tels que les ADEC (Accord cadre pour le développement des emplois et des compétences) pourront servir de support.

Bénéficiaires / Partenaires

OPCA, établissements de formation, organisations professionnelles, entreprises interprofession, Etat, Région...

Animation / Suivi

Région

Indicateurs annuels

A définir

Objectif opérationnel 5.3

Faciliter l'appropriation des connaissances par les propriétaires forestiers privés et publics

Enjeux et priorités

Un complément essentiel à l'objectif 1.3 « Professionnaliser la gestion » réside dans un développement accru des formations pour les propriétaires forestiers.

Méthode

En adéquation avec les besoins exprimés localement et avec les orientations par massifs du Contrat forêt-bois régional, l'offre de formation s'appuiera sur les compétences et les moyens du FOGEFOR, du CNPF et des COFOR.

Ces formations pourront se faire via l'organisation de journées de formation, l'édition de plaquettes de vulgarisation des techniques sylvicoles ou de manière plus innovante avec le développement de nouveaux outils numériques par exemple.

Bénéficiaires / Partenaires

Propriétaires forestiers, communes forestières, CNPF Bourgogne-Franche-Comté, COFOR...

Animation / Suivi

CNPF Bourgogne-Franche-Comté et COFOR

Indicateurs annuels

Nombre de formations réalisés

Nombre d'outils réalisés

Public touché

Objectif stratégique 6

Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Souvent mal connues, la forêt et la filière bois sont l'objet d'une image parfois décalée et archaïque de la part de nombreuses personnes. Afin de prévenir les conflits d'usage de la forêt, d'attirer des jeunes et moins jeunes vers les métiers de la filière, de développer les utilisations du bois, de faciliter le financement des entreprises, il apparaît important de mieux communiquer vers les personnes extérieures à la filière afin de faire connaître son existence, ses enjeux, ses problématiques, ses potentiels.

Cette communication se fera en lien avec les démarches nationales et territoriales.

Objectif opérationnel 6.1

Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers auprès des citoyens

Enjeux et priorités

Reconnues d'intérêt général par la loi, les forêts, leur rôle environnemental, leur poids économique, restent néanmoins souvent méconnus de la plupart des Français. Cette méconnaissance est parfois source d'incompréhension, de conflits d'usages, voire d'un rejet des travaux forestiers par une partie de la population.

Les objectifs à atteindre sont nombreux :

- mieux informer les citoyens sur les différents rôles de la forêt ;
- mieux informer les citoyens sur leurs droits et leurs obligations en forêt ;
- mieux informer les consommateurs des potentiels et des produits bois ;
- mieux informer sur les métiers d'aujourd'hui de la forêt et du bois ;
- redonner *in fine* de la valeur au bois comme produit décarboné et source d'emplois locaux.

L'accent sera mis sur une communication positive, qui explique objectivement l'utilité de la gestion forestière et la nécessité d'exploiter les forêts, parfois mécaniquement, en détaillant les précautions prises par les professionnels pour préserver les sols et la biodiversité, en mettant en avant les engagements des entreprises, notamment via leurs démarches de qualité, les certifications.

Les utilisations du bois pour la construction, la rénovation, l'aménagement, l'énergie, etc. et les produits régionaux en bois seront également mis en avant.

Méthode

Tous les acteurs de la filière doivent s'impliquer dans une communication positive sur leurs professions, leurs actions, leurs produits.

Acceptabilité de la gestion, des travaux et de l'exploitation forestière :

L'interprofession, et tous les acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation des forêts, seront les chevilles ouvrières de cet objectif largement dévolu à la communication.

L'approche sera à la fois régionale (communication de masse) et territoriale (approches plus ciblées).

Au niveau local, le réseau des élus référents bois sera étoffé. Ces derniers auront entre autre pour mission de faciliter le dialogue entre entreprises, propriétaires et population lors de la planification des chantiers.

Communication sur la filière et les produits bois :

L'objectif est de promouvoir les utilisations du bois sous toutes ses formes, les entreprises régionales et leurs produits, les atouts et les métiers du bois.

Ceci pourra s'appuyer sur des expériences déjà conduites par la filière, par exemple des réalisations en bois local, des outils présentant les entreprises et les produits régionaux, etc.

Bénéficiaires / Partenaires

Tous les acteurs de la filière

Animation / Suivi

Interprofession – CRPF – ONF

Indicateurs annuels

A venir

Objectif opérationnel 6.2

Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers auprès des élus

Enjeux et priorités

Les élus locaux (essentiellement les maires) sont une cible stratégique à plusieurs titres :

- leur rôle de gestionnaire d'un territoire,
- leur fréquent rôle de propriétaire forestier,
- leur rôle de maître d'ouvrage.

Ainsi, ils peuvent jouer un rôle de médiation entre les acteurs forestiers et les citoyens, mobiliser du bois et réaliser des travaux d'amélioration des peuplements, animer des démarches de territoire afin de faciliter la mobilisation du bois (exemple : desserte collective) ou de développer les utilisations du bois sur leurs territoires, etc.

Méthode

Les élus locaux continueront d'être sensibilisés à l'importance de la filière bois, de la gestion multifonctionnelle de la forêt, aux différentes possibilités d'utiliser les produits forestiers. L'accent sera également mis sur la mobilisation des bois, les possibilités d'amélioration des conditions de celle-ci (création de desserte, dialogue entre les acteurs,...)

Ce travail sera entre autre conduit via un réseau d'élus référents qui reste à étoffer.

Bénéficiaires / Partenaires

Elus locaux, interprofession, COFOR, Ciprof/Pro-forêt, acteurs de l'amont de la filière

Animation / Suivi

DRAAF (à définir)

Indicateurs annuels

Nombre de rencontres interterritoires et public recensé

Nombre de formations / journées de sensibilisation et public recensé

Objectif opérationnel 6.3

Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers auprès des financeurs privés et publics

Enjeux et priorités

Alors que le bois est considéré comme un matériau d'avenir, que la filière forêt-bois a été promue « filière d'avenir » par le gouvernement, les financeurs privés méconnaissent parfois la filière et peuvent en avoir une image fautive. Le manque de connaissances prospectives sur la filière, les technologies et les marchés du bois peut porter préjudice aux entrepreneurs lorsque ces derniers doivent solliciter un soutien financier.

Pour améliorer cette situation, des efforts de communication seront fournis en direction du secteur bancaire et financier, et des pouvoirs publics.

Méthode

L'interprofession sera la cheville ouvrière de cet objectif, qui se traduira essentiellement par des actions de communication ciblées, un appui aux entreprises (en lien avec OP 2.2) pour replacer leur projet dans un contexte plus global de la filière et des marchés.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, entreprises, acteurs privés et publics du secteur financier...

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre d'actions réalisées

Public touché

Objectif opérationnel 6.4

Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers auprès des scolaires

Enjeux et priorités

Les scolaires sont souvent davantage sensibilisés aux aspects environnementaux de la forêt qu'à l'exploitation et aux travaux forestiers ou à l'utilisation des produits issus de la forêt. L'enjeu est donc de compléter les supports éducatifs proposés aux enseignants afin qu'ils intègrent, de manière plus équilibrée, les notions de forêt de production et de gestion durable.

De plus, l'image parfois dépassée de certains métiers de la filière entraîne un manque d'attractivité pour ces métiers et pénalise les entreprises qui ont des difficultés pour recruter des personnels formés et motivés. L'enjeu de cet objectif sera donc de mieux faire connaître les métiers d'aujourd'hui et de demain de la filière, ainsi que les formations disponibles.

Méthode

La communication sur ce thème fait l'objet d'actions conduites depuis de nombreuses années par les interprofessions, avec des résultats très difficiles à mesurer et beaucoup de temps passé.

Il est donc proposé dans un premier temps de mener un travail pour réfléchir aux meilleurs moyens de communication, par exemple en valorisant les parcours professionnels les plus significatifs, en travaillant sur la communication via les réseaux sociaux, en permettant aux jeunes de visiter des entreprises,... La mise en œuvre des préconisations issues de cette réflexion se feront dans un second temps.

L'interprofession, en lien avec les organisations professionnelles et les acteurs de la filière et de la formation, sera la cheville ouvrière de cet objectif.

Bénéficiaires / Partenaires

Interprofession, organisations professionnelles, ONF, COFOR, CRPF, syndicats de propriétaires forestiers, EPCI...

Animation / Suivi

Interprofession

Indicateurs annuels

Nombre d'actions réalisées

Public touché